

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Gilles BLANC, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Jacques RATEL, Marc SECO.

Procurations : Yvonne MARITANO à Jean-Maurice VENTURINI

La séance débute à 19H45

1 – Tarifs et règlement périscolaires

Les horaires de l'école pour l'année prochaine sont un peu modifiés : elle reprendra à 13H45 au lieu de 14H. Les TAP sont également modifiées : elles seront de 3 x 1H. Elles sont supprimées le vendredi. L'étude surveillée revient et sera assurée par un agent communal

Le prix du repas scolaire passe à 5.20 € du fait de l'amélioration de la qualité : c'est la Résidence du Clos St Joseph qui élaborera les repas. Les enfants inscrits à l'alsh pourront de ce fait bénéficier d'un repas chaud également pendant les vacances scolaires.

Les tarifs se présentent comme suit :

√ Garderie

Quotient familial	Tarif horaire En €	Abonnement en €		
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Inférieur à 309	0.80	17.60	15.84	14.08
De 309 à 555	1.00	22.00	19.80	17.60
De 556 à 802	1.20	26.40	23.76	21.12
De 803 à 1159	1.40	30.80	27.72	24.64
Au-delà de 1160	1.60	35.20	31.68	28.16

√ Cantine

- Enfants et personnel enseignant 5,20 €
- Enfants pour les familles inscrivant 2 enfants ou plus 4,71 €
- Personnel communal 4,74 €

√ T.A.P (lundi, mardi, jeudi)

- Abonnement annuel 80,00 €

- √ L'heure d'étude surveillée 2,20 €
- √ Accueil de loisirs du mercredi et vacances scolaires

Quotient familial	Tarif en €	
	Demi-journée	Journée
Inférieur à 309	2.50	4.00
De 309 à 555	3.50	6.00
De 556 à 802	5.00	8.50
De 803 à 1159	6.50	11.50
Au-delà de 1160	8.00	14.50

2 – Modification de l'emploi d'adjoint d'animation principal

Pour permettre la nomination en qualité de stagiaire de l'agent responsable de l'accueil de loisirs, l'emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe est supprimé et remplacé par l'emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à l'unanimité.

3 – Création de deux emplois d'avenir

La nouvelle organisation des TAP, les normes légales d'encadrement, la suppression des intervenants extérieurs et le départ de l'apprenti travaillant au service périscolaire impliquent le recrutement de deux agents dans le cadre du dispositif emploi d'avenir. La jeune femme qui a travaillé en fin d'année scolaire a été engagée pour un an sur une durée hebdomadaire de 25h. Le recrutement d'un 2^{ème} jeune éligible au dispositif (moins de 25 ans sans diplôme) est en cours. Le conseil confirme à l'unanimité le recrutement de deux agents en emploi d'avenir.

4 – Modification de l'IAT

L'IAT est déterminé en fonction du grade des agents. 2 agents ont avancé de grade. Il s'agit des grades d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et d'ATSEM principal 2^{ème} classe. De plus, la nomination en qualité de stagiaire de la responsable de l'ALSH implique que l'IAT lui soit versée. C'est pourquoi il faut étendre son bénéfice aux adjoints d'animation 2^{ème} classe. Le Conseil vote cette résolution à l'unanimité.

5 – Subvention complémentaire à des associations

Le conseil vote à l'unanimité une subvention complémentaire de 500 € à l'ARSLA, une association qui soutien la recherche contre la sclérose amyotrophique. Cette association avait déjà bénéficié de 200 € en mai 2016. Il alloue également à l'unanimité une subvention complémentaire de 1000 € au Spéléo Club de Savoie pour l'aider à éditer un livre sur les galeries de Montagnole. En tout, l'association aura bénéficié de 2000 € de subvention cette année.

6 – Décision modificative N°1

Le conseil vote à l'unanimité le virement de crédits de 2640 € pour le remboursement de dégrèvement de TLE accordé par l'Etat sur un permis de construire de 2012. Il

précise que le paiement devra avoir lieu à condition d'obtenir de l'Etat tous les détails sur le dégrèvement en question.

7 – Modification des statuts de Chambéry Métropole (compétence tourisme)

La loi prévoit le transfert de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017 à Chambéry Métropole. Cela implique que la perception de la taxe de séjour générant environ 2000 € par an de recettes, sera transférée à Chambéry Métropole.

Pour montrer sa désapprobation, le conseil vote la modification des statuts à 1 voix pour et 13 abstentions ce qui implique son rejet (2 voix pour sont nécessaires).

8 – Avis sur le projet de périmètre du nouvel EPCI

Le Conseil municipal à l'unanimité confirme son vote négatif du 14 décembre 2015 de fusion de Chambéry Métropole et de la Communauté de communes du cœur des Bauges. Le Préfet a cependant décidé de procéder à cette fusion malgré les votes défavorables de la majorité des acteurs intéressés. Cette fusion sera effective au 1^{er} janvier 2017.

9 – Questions diverses

a- Travaux du chef-lieu

Il reste quelques enrobés à faire. Ceux-ci sont reportés dans l'attente de la dépose d'un poteau par France Telecom. La mairie a demandé des travaux supplémentaires qui représentent 5.6 % du montant des travaux d'éclairage et environ 11 % de dépassement sur le gros-œuvre.

La borne de l'Eglise est en service ; elle fonctionne avec un badge qui a été donné aux habitants concernés.

b- Aménagement des vestiaires au stade de foot

Le permis de construire sera déposé dans la semaine. Le maître d'œuvre doit élaborer les documents de l'appel à concurrence.

c- Autres

Terry Venturini, élève de l'école de Montagnole a obtenu un titre de champion de France BMX catégorie poussins. L'an prochain, il pourra faire le championnat d'Europe puis du Monde s'il continue sur sa lancée. L'ensemble des élus le félicite pour ses performances.

La séance prend fin à 22H25.

Fait à Montagnole,
Le 21 juillet 2016

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

